



# COMMUNE DE PEISEY-NANCROIX

\*\*\*

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement

\*\*\*

**Exercice 2017 - 2018**  
(Du 01/09/2017 au 31/08/2018)

*Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007  
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.  
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »*

Référent technique :

Yohann Jourdin - Directeur des services techniques

Maître de l'ouvrage :

Monsieur le Maire, Laurent TRESALLET

Rue de l'école des Mines

73210 PEISEY-NANCROIX

Tél. 04 79 07 92 33

[mairie.peiseynancroix@wanadoo.fr](mailto:mairie.peiseynancroix@wanadoo.fr)

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0) .....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Volumes facturés .....	4
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents .....	5
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	5
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	5
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	6
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	9
1.1.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration .....	9
1.1.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	9
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	10
2.1.	Modalités de tarification .....	10
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	11
2.3.	Recettes.....	12
3.	Indicateurs de performance .....	13
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) .....	13
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	15
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	15
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	16
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	16
4.	Financement des investissements .....	18
4.1.	Montants financiers.....	18
4.2.	Etat de la dette du service .....	18
4.3.	Amortissements .....	18
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	18
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	19
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	20
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) .....	20
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	20
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	21
7.	Annexes.....	22
7.1.	Tableau comparatif des indicateurs et positionnement par rapport aux autres services .....	22
7.2.	Note d'information de l'agence de l'eau sur l'usage fait de la fiscalité de l'eau.....	22

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Peisey-Nancroix
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Peisey-Nancroix
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation\* : 2007.....  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : .....  Non

## 1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

\* Approbation en assemblée délibérante

### 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **5 662** habitants (estimation au 31/08/2018).

### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **536** abonnés au 31/08/2018.

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés N-1	Nombre d'abonnés domestiques exercice N	Nombre d'abonnés non domestiques exercice N	Nombre total d'abonnés Exercice N	Variation en %
Peisey-Nancroix					
<b>Total</b>	<b>542</b>	<b>536</b>	<b>0</b>	<b>536</b>	<b>-1,1%</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 719.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 40,92 abonnés/km au 31/08/2018.

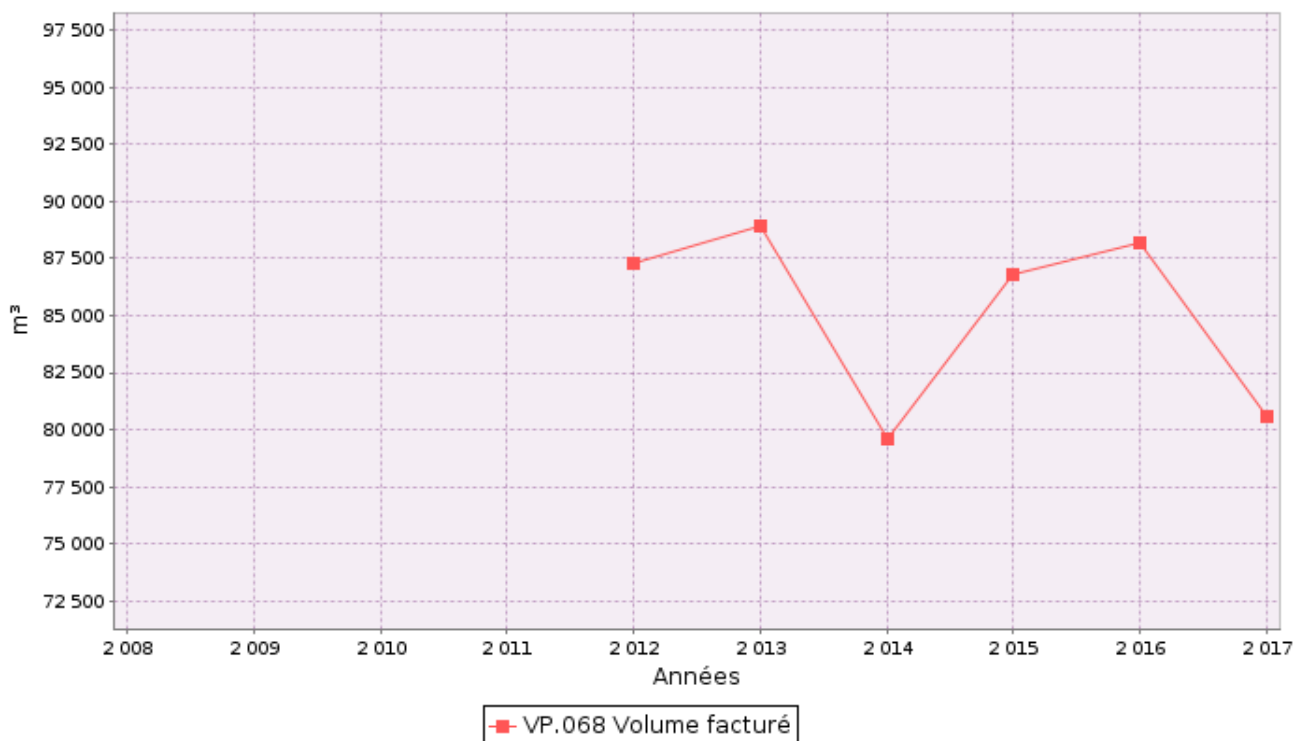
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 10,56 habitants/abonné au 31/08/2018.

### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice N-1 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice N en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	88 185	88 185	
Abonnés non domestiques			
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>88 185</b>	<b>88 185</b>	<b>-8,7%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



### 1.6. Détail des imports et exports d'effluents

La majorité des effluents, excepté ceux traités par les micro-station d'épuration des Glières, de Pracompuet et de la Culaz, sont exportés vers la station d'épuration des Granges, commune de La Plagne Tarentaise, gérée et exploitée par le SIVU des Granges (Code Sandre : 060973038002).

### 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/08/2018 (0 au 31/08/2017).

### 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0,51 km de réseau unitaire hors branchements,
- 12,59 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 13,1 km (12,95 km au 31/12/2016).

Il n'y a pas d'ouvrages permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

## 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 3 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

### STEU N°1 : PEISEY NANCROIX GLIERES

Code Sandre de la station : 060973197001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Décanteur digesteur								
Date de mise en service			1980								
Commune d'implantation			Peisey-Nancroix								
Lieu-dit			Pont Baudin								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			200								
Nombre d'abonnés raccordés			5								
Nombre d'habitants raccordés			5 habitants sédentaires, 40 habitants saisonniers								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			30 m <sup>3</sup> /j								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur		Superficiel						
			Nom du milieu récepteur		Le Ponthurin__						
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)		
DBO <sub>5</sub>						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
DCO						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°2 : PEISEY-NANCROIX PARACOMPUET**  
Code Sandre de la station : 060973197002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Décanteur digesteur								
Date de mise en service			1987								
Commune d'implantation			Peisey-Nancroix								
Lieu-dit			Pracompuet								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			50								
Nombre d'abonnés raccordés			10								
Nombre d'habitants raccordés			3 habitants sédentaires, 25 habitants saisonniers								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			10 m <sup>3</sup> /j								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur		Superficiel						
			Nom du milieu récepteur		Ruisseau sans nom, affluent du Torrent de Poncet _____						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

**STEU N°3 : LA CULAZ**  
Code Sandre de la station : \_\_\_\_\_

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Fosse septique + champ d'épandage								
Date de mise en service			Inconnue								
Commune d'implantation			Peisey-Nancroix								
Lieu-dit			La Culaz								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			10								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés			0 habitants sédentaires, 5 habitants saisonniers								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
DCO				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %



## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.1.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice N-1 en tMS	Exercice N en tMS
PEISEY NANCROIX GLIERES (Code Sandre : 060973197001)	0,91	0,91
PEISEY-NANCROIX PARACOMPUET (Code Sandre : 060973197002)	0,42	0,42
LA CULAZ (Code Sandre : ____)	0,1	0,1
<b>Total des boues produites</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>

### 1.1.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues <b>évacuées</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice N-1 en tMS	Exercice N en tMS
PEISEY NANCROIX GLIERES (Code Sandre : 060973197001)	0,91	0,91
PEISEY-NANCROIX PARACOMPUET (Code Sandre : 060973197002)	0,42	0,42
LA CULAZ (Code Sandre : ____)	0,1	0,1
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service:	0 €	0 €
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>	1000 €	1000 €
Participation aux frais de branchement	0 €	0 €

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
<b>Part de la collectivité</b>		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement <sup>(1)</sup>	60 €	60 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
Prix au m <sup>3</sup>	1,3 €/m <sup>3</sup>	1,3 €/m <sup>3</sup>
Autre : .....	___ €	___ €
<b>Taxes et redevances</b>		
Taxes		
Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m <sup>3</sup>	0,155 €/m <sup>3</sup>
VNF rejet :	___ €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
Autre : _____	___ €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération 2017-06-095 du 12/06/2017 effective à compter du 01/09/2017 fixant les tarifs du service d'eau potable et d'assainissement collectif.
- Délibération 2017-04-075 du 18/04/2017 effective à compter du 01/05/2017 instituant la Participation Forfaitaire pour le financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et fixant son montant.

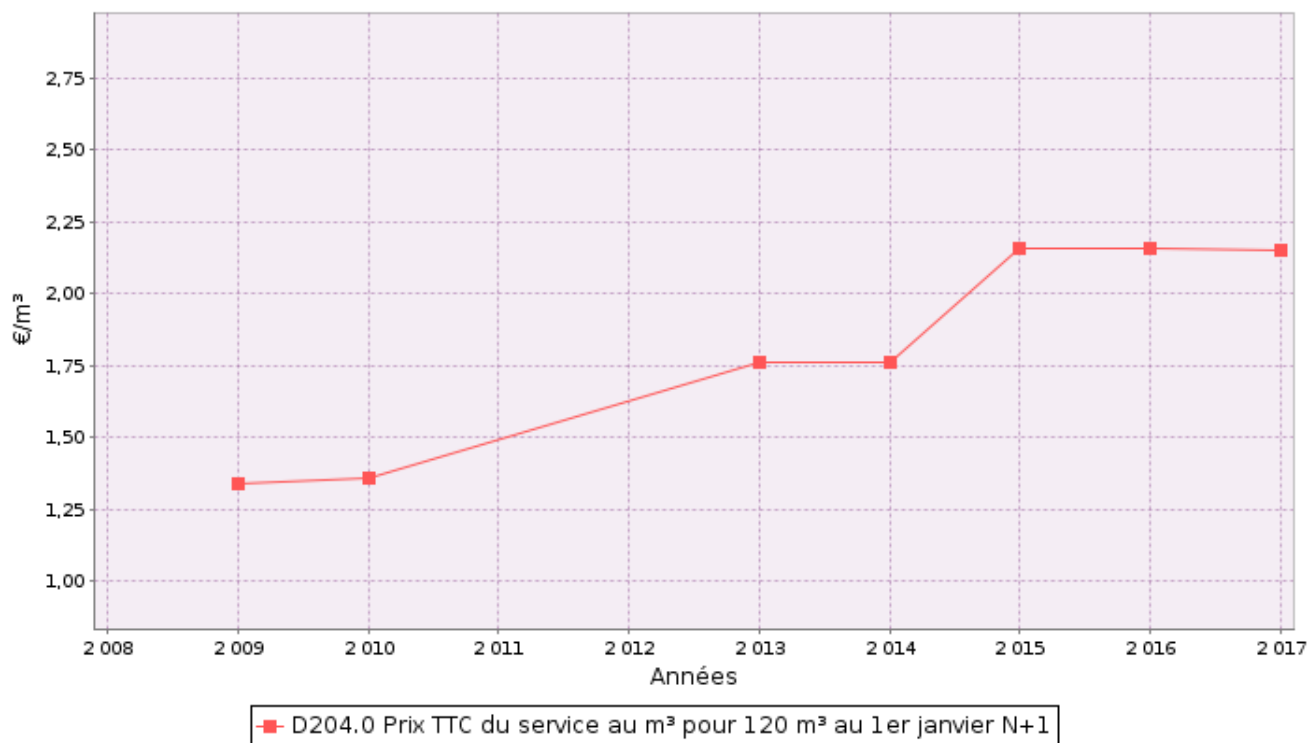
## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	60,00	60,00	0%
Part proportionnelle	156,00	156,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	216,00	216,00	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	—	—	—%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	18,60	-3,1%
VNF Rejet :	—	0,00	—%
Autre : _____	—	0,00	—%
TVA	23,52	23,46	-0,3%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	42,72	42,06	-1,5%
<b>Total</b>	<b>258,72</b>	<b>258,06</b>	<b>-0,3%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,16</b>	<b>2,15</b>	<b>-0,5%</b>

**ATTENTION** : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

### 2.3. Recettes



**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/08/2018 : 205 262 €.

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)*



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice N, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **74,55%** des 719 abonnés potentiels.

Note : Ce taux de desserte est amené à augmenter pour les exercices suivants de fait de l'extension du réseau d'eaux usées vers le hameau de Nancroix, dont les travaux ont débuté en 2018 et se termineront en 2019.

### 3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)*



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	80%	13
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>81</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 81 pour l'exercice 2017 (81 pour 2016).

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice N	Conformité exercice N-1 0 ou 100	Conformité exercice N 0 ou 100
PEISEY NANCROIX GLIERES	2,7	100	100
PEISEY-NANCROIX PARACOMPUET	1,5	100	100
LA CULAZ	0,3	100	100

Pour l'exercice N, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 pour l'exercice N-1).

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice N	Conformité exercice N-1 0 ou 100	Conformité exercice N 0 ou 100
PEISEY NANCROIX GLIERES	2,7	100	100
PEISEY-NANCROIX PARACOMPUET	1,5	100	100
LA CULAZ	0,3	100	100

Pour l'exercice N, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 pour l'exercice N-1).

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice N	Conformité exercice N-1 0 ou 100	Conformité exercice N 0 ou 100
PEISEY NANCROIX GLIERES	2,7	100	100
PEISEY-NANCROIX PARACOMPUET	1,5	100	100
LA CULAZ	0,3	100	100

Pour l'exercice N, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 pour l'exercice N-1).

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### PEISEY NANCROIX GLIERES :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,91
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,91

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.



**PEISEY-NANCROIX PARACOMPUET :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,42
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,42

**LA CULAZ :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,1
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,1

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice N, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% pour l'exercice N-1).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



	Exercice N-1	Exercice N
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	593 421 (*)	512 000 (*)
Montants des subventions en €	120 484	79 266
Montants des contributions du budget général en €	472 937	432 734

(\*) : Investissements pour l'eau potable et pour les eaux usées confondus.

### 4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 août 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice N-1	Exercice N
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0 €	0 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		
	en intérêts		

### 4.3. Amortissements



Pour l'exercice budgétaire 2017, la dotation aux amortissements a été de 124 432 € (118 999 € en 2016).

### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Extension du réseau d'eaux usées sur le hameau de Nancroix- 2018-2019	314 230 €	

#### 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Réfection du réseau d'eau potable et extension du réseau d'eaux usées sur les hameaux de Moulin, Nancroix, Passieu et La Chenarie	2016 à 2021	2 622 000 €

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### ***5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)***



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2017 (0 €/m<sup>3</sup> en 2016).

### ***5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)***



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Montant en €</b>

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur exercice N-1	Exercice N
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	5 741	5 662
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	1,4	1,4
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,16	2,15
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	75,38%	74,55%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	81	81
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0

## **7. Annexes**

***7.1. Tableau comparatif des indicateurs et positionnement par rapport aux autres services***

***7.2. Note d'information de l'agence de l'eau sur l'usage fait de la fiscalité de l'eau***

# Service de l'assainissement collectif

## Exercice 2017

### Tableau comparatif des indicateurs

#### et positionnement par rapport aux autres services au 14/12/18

**Nom de la collectivité :** Peisey-Nancroix

**Type de collectivité :** Commune

**Nom du service :** assainissement collectif

**Missions du service :**

	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Mode de gestion du service :**

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : \_\_\_\_\_

**Existence d'une CCSPL :**  Oui  Non

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance		Exercice 2016			Exercice 2017		
			Valeur du service	Moyenne dans la classe [3 500 - 10 000] habitants	Moyenne nationale	Valeur du service	Moyenne dans la classe [3 500 - 10 000] habitants	Moyenne nationale
D201.0	Nombre d'habitants desservis	hab	<b>5 741</b>	3 812 687 (656)	42 754 872 (5719 - 36%)	<b>5 662</b>	3 012 462 (522)	30 310 436 (4469 - 29%)
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	unité	<b>0</b>	(sans objet)	(sans objet)	<b>0</b>	(sans objet)	(sans objet)
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	<b>1,4</b>	270 774,9 (543)	1 202 655,1 (5130 - 37%)	<b>1,4</b>	91 036,2 (441)	558 871,1 (3881 - 29%)
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 1er janvier N+1	€/m <sup>3</sup>	<b>2,16</b>	2,23 (648)	2,02 (5637 - 36%)	<b>2,15</b>	2,25 (521)	1,99 (4439 - 29%)
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	<b>75,38</b>	91,2 (515)	94,68 (4709 - 30%)	<b>74,55</b>	93,48 (434)	94,27 (3840 - 25%)
P202.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	points	<b>81</b>	37 (587)	54 (5461 - 34%)	<b>81</b>	71 (494)	43 (4272 - 27%)
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	<b>100</b>	92 (459)	98 (3643 - 23%)	<b>100</b>	90 (421)	96 (3231 - 21%)
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues la directive ERU	%	<b>100</b>	93 (439)	99 (3725 - 27%)	<b>100</b>	92 (399)	98 (3192 - 24%)
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	<b>100</b>	90 (444)	98 (3699 - 27%)	<b>100</b>	87 (399)	91 (3167 - 24%)
P206.3	Boues évacuées selon des filières conformes	%	<b>100</b>	98,7 (517)	99 (3516 - 25%)	<b>100</b>	99,6 (426)	98,5 (2757 - 21%)
P207.0	Montant des actions de solidarité	€/m <sup>3</sup>	<b>0</b>	0,0059 (565)	0,0039 (5120 - 32%)	<b>0</b>	0,0059 (479)	0,0043 (4201 - 27%)
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	%	<b>0</b>	1,99 (396)	1,96 (3476 - 22%)	<b>0</b>	0,99 (356)	1,68 (3039 - 20%)

Valeur du service :

*Il s'agit de la valeur de l'indicateur pour votre service et pour l'exercice. Cette valeur est vide :*

- *si l'indicateur n'est pas pertinent au regard des missions de votre service, si vous ne l'avez pas encore saisi sur le site Services, si la définition de l'indicateur a été modifié entre les deux années.*

Moyenne dans la classe :

*Il s'agit de l'indicateur moyen calculé dans la classe de population dans laquelle se trouve votre service (déterminée à partir de votre indicateur Estimation du nombre d'habitants desservis pour l'année 2017). Entre parenthèses figure le nombre de valeurs de la classe ayant participé au calcul de cette moyenne.*

*Les valeurs moyennes dans la classe ne sont pas affichées si l'indicateur descriptif Estimation du nombre d'habitants desservis de votre service n'est pas renseigné pour l'année 2017, car la classe ne peut pas être déterminée.*

Moyenne nationale :

*Il s'agit de l'indicateur moyen calculé au plan national. Entre parenthèses figurent le nombre de valeurs ayant participé au calcul de cette moyenne ainsi que la proportion de services qui y a contribué (nombre de données effectivement utilisées pour le calcul/nombre de données utilisables).*

*Les valeurs moyennes dans la classe et valeurs moyennes nationales **ne sont pas définitives** : elles sont représentatives du nombre de données publiées sur le site Services, au moment de la production du présent tableau comparatif*



L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



# SAUVONS L'EAU!

## LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

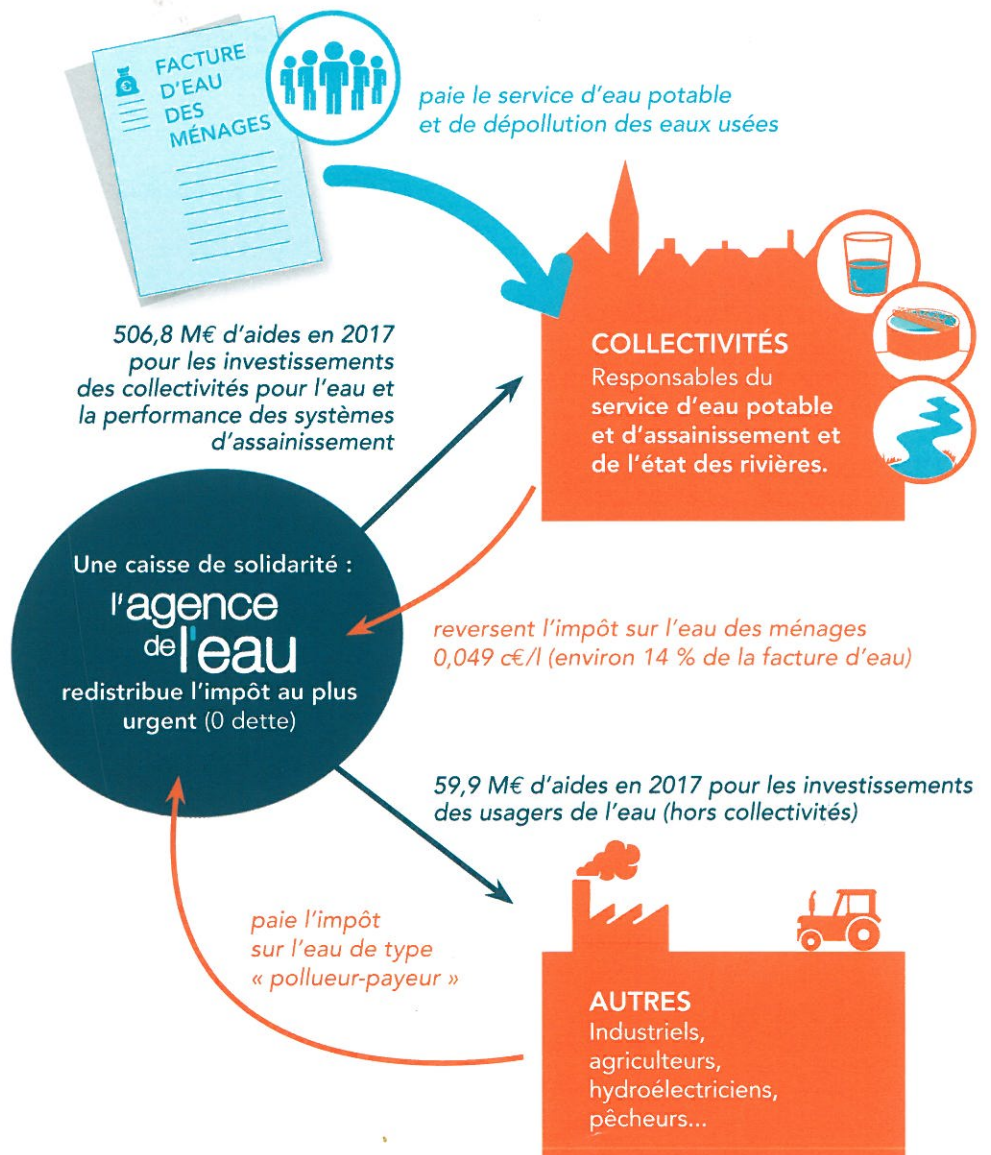
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau** dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse est de **3,63 € TTC/m<sup>3</sup>** et de **3,93 € TTC/m<sup>3</sup>** en France\*. Environ **14 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances payées à l'agence de l'eau.

**Cet impôt est réinvesti par l'agence** pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire, **consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.**

\*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2015.



# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU

DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2017

## > Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (55,2 millions €)

385 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) ont permis d'économiser 30,1 millions m<sup>3</sup> en 2017 soit la consommation d'une ville de 752500 habitants.

## > Pour dépolluer les eaux (174,5 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

40 stations d'épuration aidées en 2017. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

## > Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques (62,4 millions €)

52 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales. 11 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

## > Pour protéger les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates (12,3 millions €)

10 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Eviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux consommateurs d'eau.

## > Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (85 millions €)

108 km de rivières restaurées et 223 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges ...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, les barrages ne permettent plus aux poissons de circuler et aux sédiments de s'écouler. Ils peuvent même aggraver les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

3163 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 1558 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10000 ha de zones humides. Telle une éponge, les zones humides participent à la régulation des eaux en absorbant l'eau en excès et en la relargant quand il fait sec.

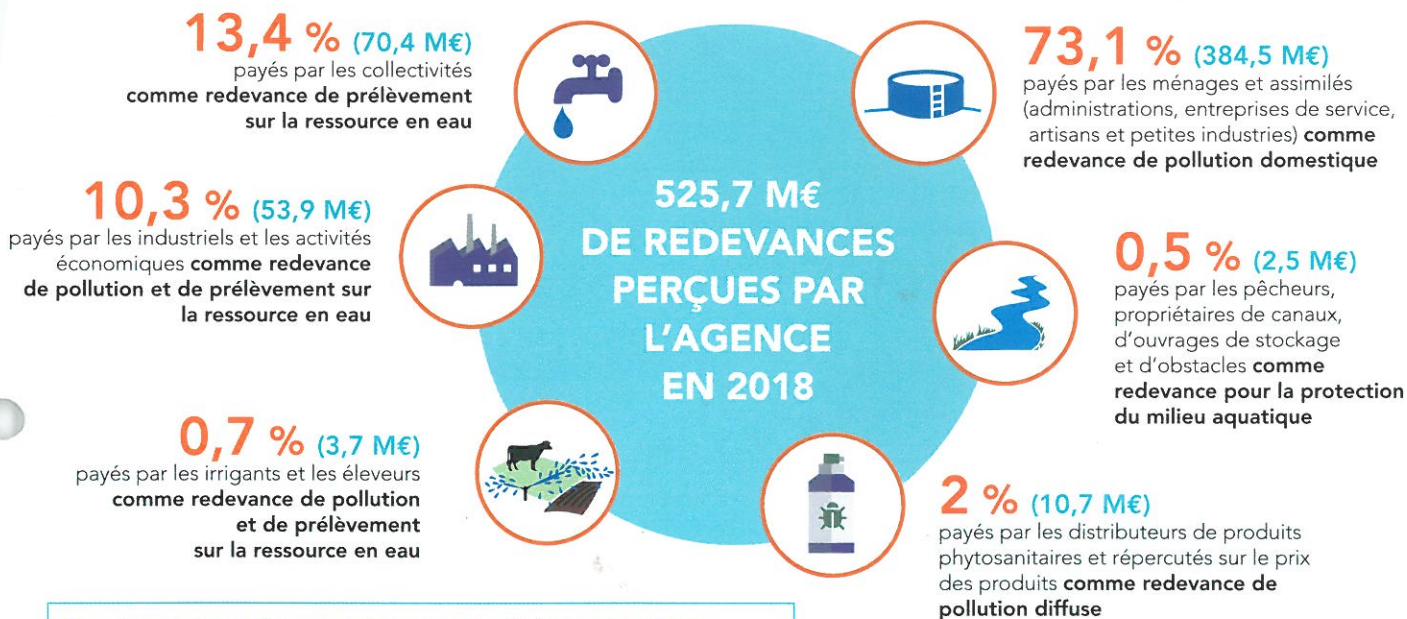
## > Pour la solidarité internationale (5,1 millions €)

83 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement à des populations démunies dans les pays en voie de développement.

# L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

## 2018

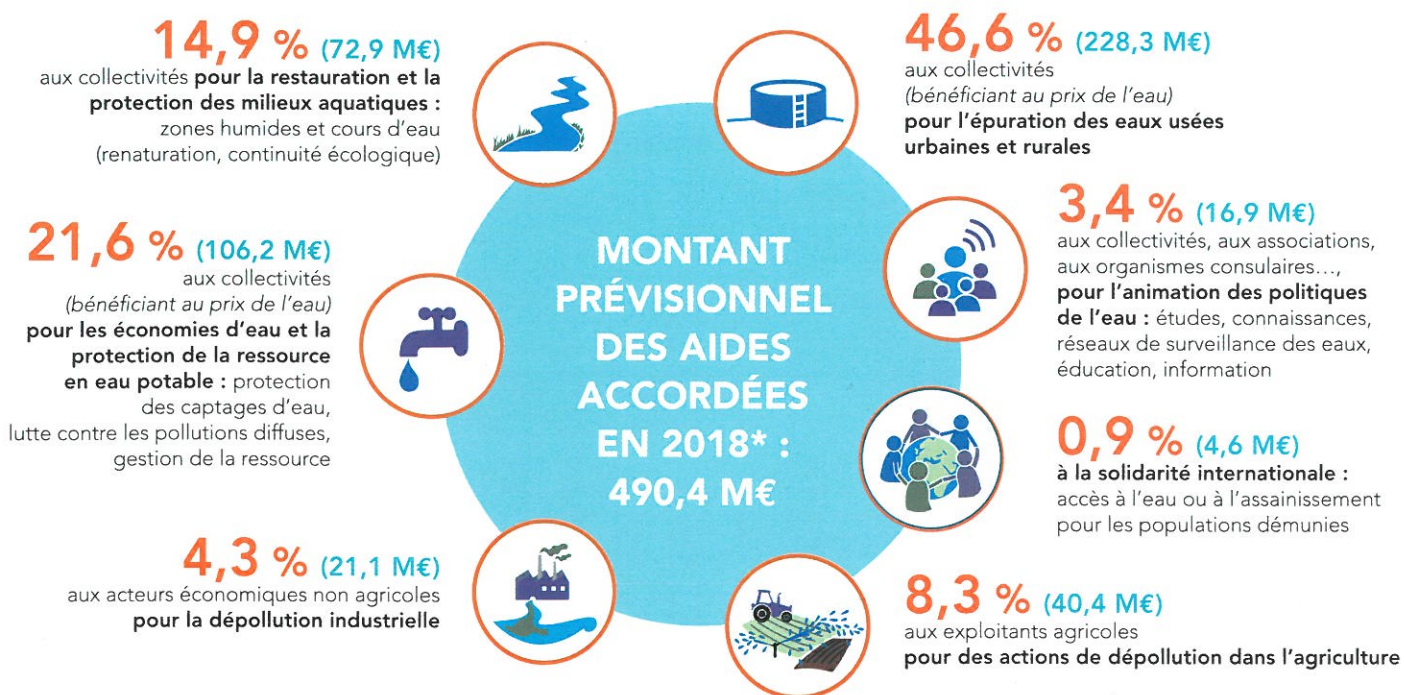
Pour les ménages, les redevances représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m<sup>3</sup>/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

## UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Cette redistribution bénéficie pour plus de 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.

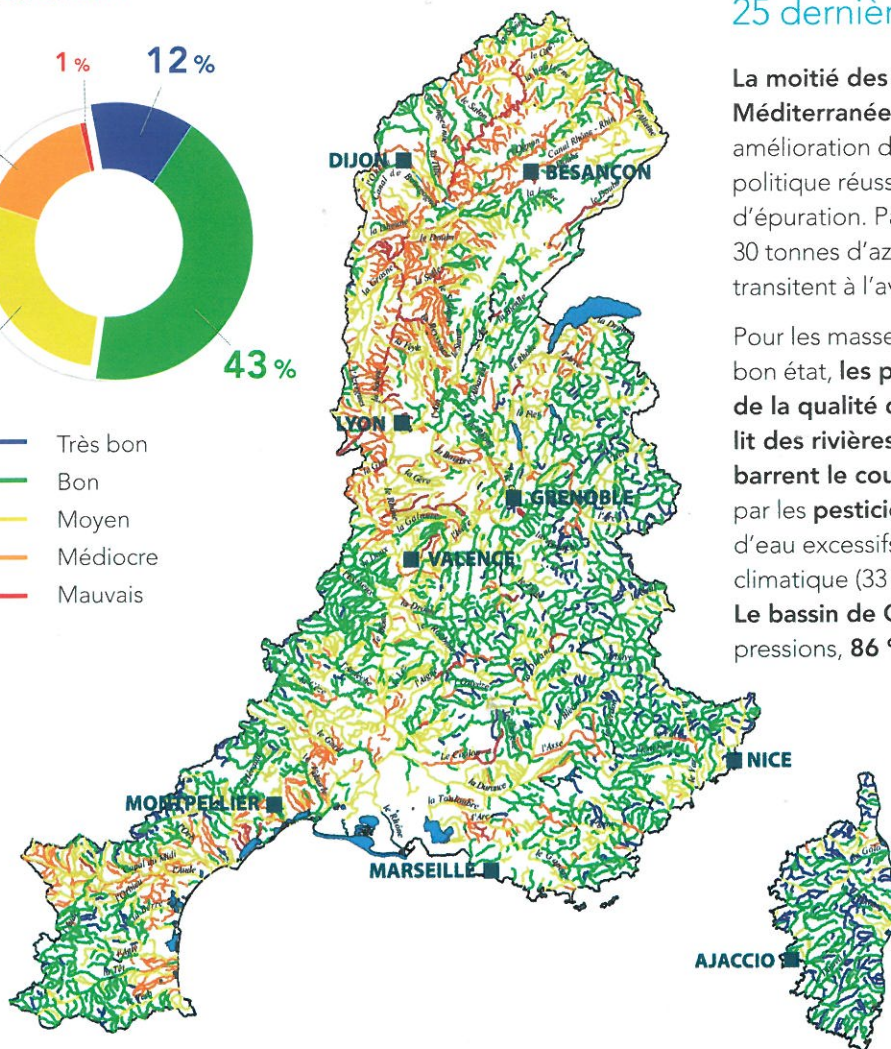
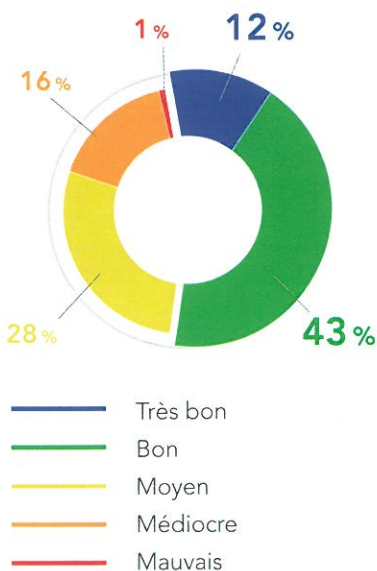


**Aides aux communes rurales :** l'agence de l'eau soutient spécifiquement les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement (100 millions €/an).

\*Il ne s'agit pas des aides versées, les opérations subventionnées pouvant s'étaler sur plusieurs années. S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'Etat (47 M€) et le financement des opérateurs de la biodiversité : AFB, parcs nationaux et ONCFS (66 M€)

# QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau  
Situation en 2017



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée sont en bon état. Cette nette amélioration depuis 25 ans est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent le cours de l'eau (75 % des cas), la pollution par les pesticides (49 %) ou des prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique (33 %).

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 86 % de ses rivières sont en bon état.

## La qualité des rivières et de la Méditerranée sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière



Appli qualité Méditerranée



Découvrez l'état de santé des rivières en France et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

### Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

### Bassin de Corse

- > 320 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPALDEPARTEMENT DE LA  
SAVOIEL'an deux mil dix-huit  
Le 17 décembreNombre de conseillers : 15  
En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 14  
Pouvoirs : 2

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Laurent TRESALLET, Maire.

Pour 14  
Contre /  
Abstention /**Etaient présents** : M. Laurent TRESALLET, Maire, Mme Anne CROZET, 1ère adjointe, M. Gérard COLLIN, 2ème adjoint, M. Pierre JOUANNE 3ème adjoint et M. Franck CHENAL, 4ème adjoint.  
Mmes Marina MENGOLLI, Georgette NALESSO, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS et Charlotte THOMPSON conseillères municipales.  
MM. Marc COLLIN, Christian HEBERT et Cédric POCCARD-CHAPUIS, conseillers municipaux.Date de convocation :  
12/12/2018  
Date d'affichage :  
12/12/2018

Formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : Mme Guillemette COUTTET conseillère municipale et M. Anthony POCCARD-CHAPUIS, conseiller municipal.**Pouvoirs** : De Guillemette COUTTET à Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS et d'Anthony POCCARD-CHAPUIS à Laurent TRESALLET.

M. Cédric POCCARD-CHAPUIS a été élu secrétaire de séance.

**Délibération N°2018/12/146 : Présentation et adoption du rapport sur le prix et la qualité des services public d'eau potable et d'assainissement pour l'exercice 2017/2018**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable et d'assainissement.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Pour la commune de Peisey-Nancroix, la facturation des consommations d'eau potable étant réalisées sur la période allant du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante, le rapport est également basé sur cette période.

Les RPQS « Eau potable » et « Assainissement Collectif » pour l'exercice 2017/2018 sont présentés au conseil municipal. M. le Maire présente ci-après un résumé des principaux éléments des rapports :

**1. Eau potable**

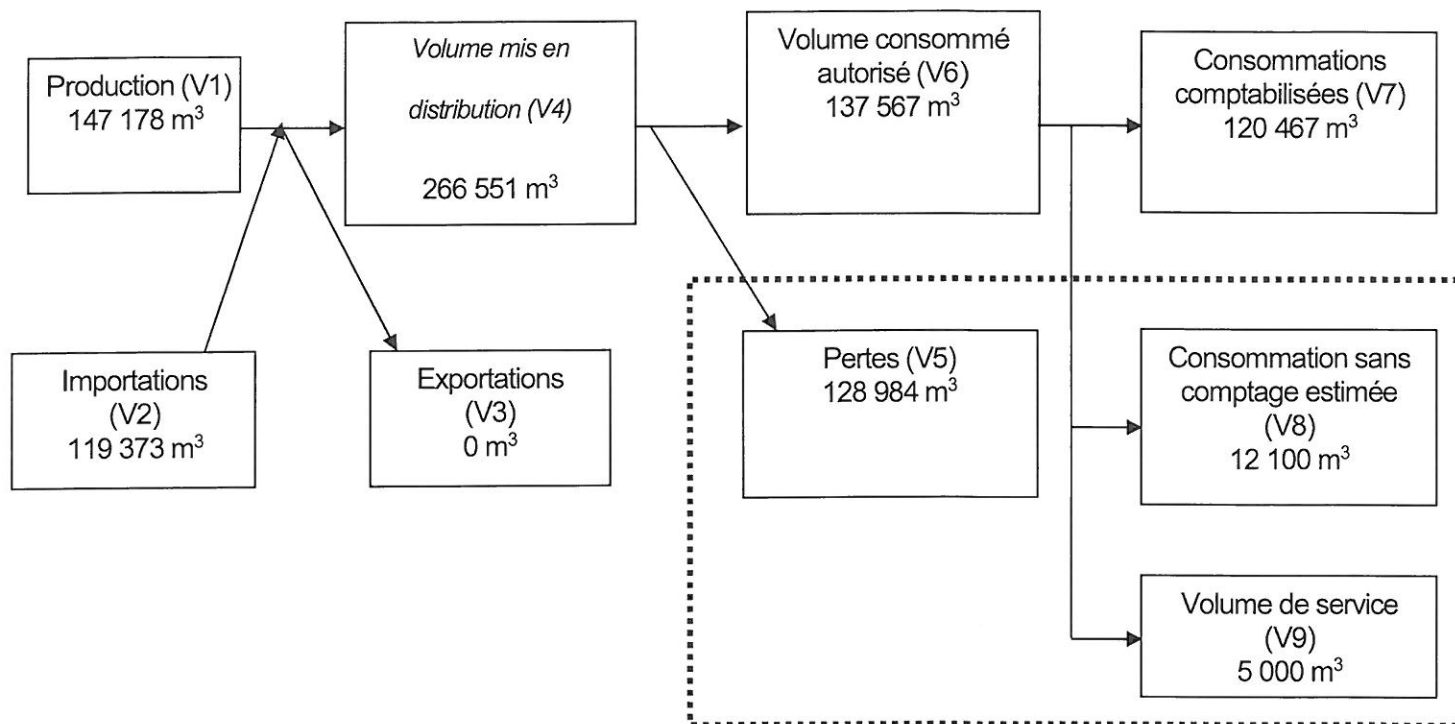
Le volume d'eau facturé est en légère baisse (102 607 m<sup>3</sup> en 2017-2018 contre 111 000 m<sup>3</sup> en 2016/2017).

Cette année, la mise en place de compteur sur certains bachals a permis d'évaluer plus précisément les volumes consommés par ces ouvrages assimilables à des fontaines publiques : 17 860 m<sup>3</sup> pour 11 bachals équipés.  
Soit un volume total comptabilisé mis en distribution de 102 607 + 17 860 = 120 467 m<sup>3</sup>

A partir de ses consommations réelles, une estimation a pu être réalisée pour les autres bachals non équipés de compteur. Pour ces ouvrages, le volume consommé est estimé à 10 900 m<sup>3</sup>/an.

A cela s'ajoute les bâtiments publics non équipés de compteur (mairie, école, gîte, ...) pour lesquels la consommation a été estimée à 1200 m<sup>3</sup>/an, soit un volume total de « Consommation sans comptage estimée » de 12 100 m<sup>3</sup>.

Le schéma ci-après synthétise le bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice 2017-2018



Nota : le « Volume de service » correspond aux volumes d'eaux utilisées pour les travaux d'entretien (curage des conduites, essais sur les poteaux d'incendie,...) et pour la production de neige artificielle du site nordique (3 000 m³ l'hiver 2017-2018)

Concernant les pertes (V5) estimée par déduction à 128 984 m³, afin de vérifier la fiabilité de ce volume, une mesure nocturne des débits mis en distribution au niveau des réservoirs a été réalisée le 30/11/2018 entre 4h et 5h30 du matin :

- Réservoir de Plan Peisey :
  - o débit de fuite de 6,36 m³/h
  - o auquel il faut déduire la vidange continue pour mise hors gel du hameau du Freinay à 0,33 m³/h
  - o Soit un débit de fuite de 6,03 m³/h
- Réservoir de La Chenarie :
  - o Débit de fuite : 8,76 m³/h
  - o Débit de fuite du réservoir de Peisey en aval : 0,36 m³/h
  - o Par déduction :
    - Débit de fuite du secteur Peisey, Moulin, Le Villaret : 0,36 m³/h
    - Débit de fuite du secteur Nancroix, Passieu, La Chenarie, Pont Baudin : 8,4 m³/h
- Débit de fuite total = 14,79 m³/h

De par ces mesures, les volumes de pertes en réseau en une année dus aux fuites sont estimées à :

$$14,79 \text{ m}^3/\text{h} \times 24\text{h} \times 365 \text{ j/an} = 129\,560 \text{ m}^3/\text{an}$$

Ce chiffre correspond approximativement aux pertes de 128 894 m³ estimée dans le bilan ci-avant, ce qui permet de vérifier :

- La bonne mesure des volumes de fuite
- La bonne estimation des volumes consommés par les bâtiments et bachals non équipés de compteurs.

Les valeurs de débit de fuite mesurées ne sont pas tout à fait rassurantes : le débit de fuite a légèrement augmenté depuis l'exercice précédent (14,4 m³/h en 2016-2017), malgré l'effort réalisé sur les renouvellements des réseaux (sur le secteur de Nancroix et des Arches notamment). D'autres fuites (non visibles en surface et donc non réparées pour le moment) sont donc apparues sur les zones où le réseau n'a pas encore été renouvelé.

Nous pouvons néanmoins noter le très bon résultat des débits de fuite sur le secteur Peisey, Le Villaret et Moulin, (0,3 m³/h), résultat des travaux réalisés depuis 2016 (Moulin, Place Roscanvel et ruelle Todesco).

A partir de ces résultats, le rendement du réseau est évalué à 51,6 %. Le rendement n'est toujours pas conforme (Pour rappel, l'objectif réglementaire est de 69.19%.)

Les autres évolutions notables des indicateurs de gestion du service sont les suivantes :

- Le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 3,45 % au cours des 5 dernières années, résultat des investissements réalisés depuis 2016 sur La Chenarie, Moulin, Nancroix, Peisey et Les Arches.
- L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est désormais de 67%, résultat de la procédure de régularisation administrative en cours sur le captage de Pepin.

## 2. Eaux usées

Les indicateurs sont stables par rapport à l'an dernier ; le nombre d'abonnés raccordés au réseau d'eaux usées augmentera sensiblement au prochain exercice grâce à l'extension du réseau d'eaux usées sur le hameau de Nancroix.

La gestion des boues produites par les stations d'épuration exploitées par la commune (Les Glières, Pracompuet et La Culaz) est conforme à 100 % (évacuation et traitement des boues annuellement produites par dépotage à la station d'épuration de Bourg-Saint-Maurice).

Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,***

- ADOPTE les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.service.eaufrance.fr](http://www.service.eaufrance.fr)

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour Copie Conforme :

Le Maire,  
Laurent TRESALLET



AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20181220-2018\_12\_146-DE  
en date du 20/12/2018 ; REFERENCE ACTE : 2018\_12\_146